

## Séance du 7 août 2012

à 20h00

Convocation du 31.07.12 affichée le 31.07.12

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Christine ROBINE, Philippe GOHEL, Marie-Christine MORIN, Denis ONFROY, Cyril LEMOIGNE, Jean-Pierre WICART et Julien BERTOT

ABSENT : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Julien BERTOT

### **LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 31 DECEMBRE 2011**

Le Maire remet à chaque conseiller une copie de la lettre de M. André Lepresle, informant la mairie qu'il a confié l'affaire à un avocat.

Il refuse de payer les réparations et les heures de ménage effectuées par l'adjoint technique car il n'a pas été établi d'état des lieux écrit et signé des deux parties, au début de la location.

Le conseil municipal considérant que la salle a été rendue après l'heure prévue, que les chaises cassées avaient été cachées dans les WC handicapés, qu'un balai avait disparu, que le locataire n'avait pas loué de vaisselle mais que l'armoire du Comité des fêtes avait été forcée et de la vaisselle empruntée ; constatant la mauvaise foi du locataire, décide de poursuivre l'affaire.

### **LOCATION DU LOGEMENT 18 RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes qui lui sont parvenues pour la location du logement communal sis 18 rue Alexis de Tocqueville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer le dit logement à M. et Mme Manuel COMPERE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, aux conditions qui seront mentionnées dans le bail.

Le loyer est fixé à 550,00 euros, indexé sur l'indice de référence des loyers IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre, payable mensuellement et d'avance à la trésorerie de St Pierre Eglise. Une caution égale à un mois de loyer sera exigée dès l'entrée dans le logement.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer le bail.

Le Maire rappelle que deux petits abris en cailloux, ont du être abattus, pour l'installation de l'assainissement du logement. Il demande au conseil s'il souhaite stocker les cailloux ou les vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre, au plus offrant, les pierres à maçonner et donne pouvoir au Maire, à cet effet.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Une réunion a eu lieu le 10 juillet, à la mairie avec les représentants du SPANC, Bernard POTTIER Magalie BELAN et Quentin RAVEANE

Le SPANC propose de retenir les parcelles ZB 60, 61, 121, 28, 86 et ZA 30 au village d'Ozeville et ZC 30, 31 et 264 au village d'Ingleville, car elles ne nécessitent pas de modification du schéma d'assainissement collectif. Il invite M. Onfroy à réaliser, avant l'approbation du PLU, un lotissement dans sa parcelle ZC 182, qui s'accède par la place, puisque le POS le permet.

Le SPANC demandera au Cabinet Delalande d'adresser à la mairie, un devis pour la réalisation de sondages complémentaires.

Le Maire souligne que la parcelle ZB 86 contient un arbre classé « remarquable » par le CAUE et, que les parcelles situées à Ingleville sont proches d'une exploitation agricole pérenne.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES : La Communauté de Communes demande aux conseils municipaux d'écrire au Préfet pour l'inviter à attendre les conclusions de l'étude engagée par les communautés de communes du nord-Cotentin.
- ATELIER EQUILIBRE : Le conseil avait donné son accord au prêt gratuit de la salle polyvalente, le mardi après-midi, à l'association Equilibre, pour y réaliser des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans. Maintenant, l'association sollicite une participation financière aux ateliers. Marie-Christine Morin souligne que l'atelier précédent n'a pas eu lieu faute de participants en nombre suffisant. Le conseil refuse.
- PRET DE LA SALLE AUX ASSOCIATIONS DE TOCQUEVILLE : Les associations « Amitiés-Loisirs » et « Funky danse » ont redonné les clés de la salle, au 30 juin. Une convention sera signée pour la mise à disposition de la salle. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer les deux conventions.
- TRAVAUX DE VOIRIE : L'entreprise Boucé sera invitée à effectuer, en septembre, les travaux qui devaient être réalisés fin 2011.
- Cyril Lemoigne sollicite la location de la salle à partir du jeudi soir, pour son mariage, le 15 septembre. Le conseil donne son accord. La mairie sera, alors, ouverte le jeudi au lieu du vendredi.